

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 AVRIL 2022

Date de Convocation : 06 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions, sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mme GIRARD Caroline.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy,
GADRÉ Roger, MAGNIER Christophe, SOMAZZI Laurent,
SUEUR Charles, VANDOO LAEGHE Cédric.

Etait absent excusé : M. LEVOIR Stéphane ayant donné pouvoir à M. SUEUR Charles.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LE RECEVEUR POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En début de séance, Monsieur GADRÉ Roger, conseiller municipal et doyen de l'assemblée, est nommé président avec l'accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Il est à noter que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif ;

Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2021 en euros pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2022,

APPROUVE à l'unanimité des présents par neuf voix pour, sous la présidence de Monsieur GADRÉ Roger, conseiller municipal, le compte administratif 2021 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 191 144,32 euros
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 195 702,35 euros
DEPENSES TOTALES : 386 846,67 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 122 569,08 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 247 763,30 euros
RECETTES TOTALES : 370 332,38 euros

DEFICIT GLOBAL DE L'EXERCICE : - 16 514,29 euros
RESTES A REALISER : - 4 628,00 euros
RESULTAT REPORTE : EXCEDENT : + 117 751,85 euros
RESULTAT CUMULE : EXCEDENT : 96 609,56 euros

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2020	Virement à la section d'Inv. (affectation du résultat)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde restes à réaliser 2021	Chiffres 21 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A		C	D Dépenses Recettes 13 718,00 9 090,00	Recettes Moins Dépenses = E - 4 628,00 €	F = A + C + E - 123 739,08 €
Fonctionnement	A + 246 798,12 €	B 78 510,43 €	C + 52 060,95 €			G = A - B + C + 220 348,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A – B + C correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	
1 ^c) <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</u> (si G en excédent)	G = H + I + J 220 348,64 eur
Affectation obligatoire	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	H 123 739,08 eur
Solde disponible affecté comme suit	
* affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	I 0
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	J 96 609,56 eur
Total affecté au compte 1068	H + I 123 739,08 eur
2 ^c) <u>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</u> (si G en déficit)	G
Déficit à reporter (ligne 002)	

Nombre de membres présents : 09 + 1 pouvoir
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0

VOTE DES DEUX TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les deux taxes locales pour l'année 2022.

Les taux restent donc inchangés, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,64 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 731) de la nomenclature M.14 de 142 891 euros.

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2022. Celui-ci s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	172 409 €	} Total : 331 371 €
Chapitre 012	68 750 €	
Chapitre 65	58 051,82 €	
Chapitre 014	5 226 €	
Chapitre 66	9 678,18 €	
Chapitre 67	0 €	
Chapitre 022	0 €	
Chapitre 023	17 256 €	

Recettes

Chapitre 70	14 077,44 €	}	Total : 331 371 €
Chapitre 73	155 391 €		
Chapitre 74	37 040 €		
Chapitre 75	28 250 €		
Chapitre 013	0 €		
Chapitre 76	3 €		
Chapitre 77	0 €		
Chapitre 002	96 609,56 €		

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 001	119 111,08 €	}	Total : 173 889 €
Chapitre 20	0 €		
Chapitre 21	5 500,00 €		
+ RAR	13 718,00 €		
Chapitre 16	35 559,92 €		

Recettes

Chapitre 001	0 €	}	Total : 173 889 €
Chapitre 10	145 189,08 €		
Chapitre 13	RAR 9 090 €		
Chapitre 16	2 353,92 €		
Chapitre 21	0 €		
Chapitre 021	17 256,00 €		

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal APPROUVE par dix voix pour, le budget primitif 2022.

SUBVENTION PLAISIR DE LIRE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention, pour 2022, d'un montant de 50,00 € à l'association « Plaisir de Lire » ayant son siège social 38 rue des Tilleuls – 80540 GUIGNEMICOURT, dont dépend le fonctionnement de la bibliothèque de Bovelles.

La dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*** Déploiement du réseau FREE MOBILE :**

Monsieur le Maire informe que les travaux pour la pose de l'antenne sont prévus début mai 2022 et se termineront semaine 31 soit début août 2022. L'antenne devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2023 maximum.

*** Trou place du 8 mai :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une expertise a été diligentée par l'assureur GROUPAMA, au Cabinet SARETEC.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,